



OBJECTIFS

1. Comprendre ce que le droit à un environnement sain veut dire.
2. Comparer cette notion du point de vue des traditionalistes et de celui qui se dégage de l'article 24 de la CADHP.
3. Favoriser autour de la compréhension de ce droit la libre expression des élèves.
4. Valoriser aux yeux des enfants les traditions culturelles positives.

Durée : 30 minutes ; Publics : élèves de CM1 et CM2.

PRÉSENTATION

- Maintenir la discipline et écouter la K7.
- Demander aux élèves ce qu'ils ont retenu de l'audition de ce poème.
- Résumer en quelques mots le poème.
- Transcrire le résumé en français dans la moitié gauche du tableau.

PRATIQUE

- Présenter l'article 24 de la CADHP dans la moitié droite du tableau ; Article 24 : **«Tous les peuples ont droit à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement»**. Souligner et expliquer les mots-clés.
- Demander aux élèves de trouver les similitudes et les différences entre le poème/récit et l'article 24 (pour cela on peut trouver avec les élèves les mots-clés en français et en langue nationale).

PERFORMANCE

- Demander aux élèves d'écrire en leurs propres mots l'article 24 de la CADHP.
- Montrer le lien entre l'élément tiré de la tradition et l'instrument moderne (continuité).
- Demander aux élèves par groupe de montrer par un dessin ou une affiche la représentation qu'ils se font de l'article 24.
- Interroger les élèves sur le respect de ce droit dans leur localité. Quels commentaires font-ils du respect de ce droit ?
- Ecouter le vieux Lassidan et aborder le rôle des clubs écologiques dans les écoles.
- Parler des ONG locales qui s'occupent d'environnement.
- Construire avec les élèves un résumé et le fixer au tableau.
- Ecouter le vieux Lassidan et aborder le rôle des clubs écologiques dans les écoles.

ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

- Faire un remue-méninges sur l'environnement sain : quels sont les facteurs ou activités humaines qui modifient l'environnement local ? Quelles personnes ou quels services veillent sur l'environnement dans notre ville ?
- Présenter le programme APIC et dégager le rôle des traditionalistes dans la démarche pédagogique.



SYNTHÈSE EN FRANÇAIS DES ÉLÉMENTS SONORES BAMBARA/MANINKA DROIT À L'ENVIRONNEMENT (Durée : 6 min. 52 sec.)

Dans l'espace mandingue, il existait des comités de surveillance dans chaque village pour éviter la dégradation de l'environnement. Ensuite, on construisait des mythes autour des forêts ou arbustes, et des points d'eau en vue de leur préservation. Ces forêts ou ces arbustes qui ceinturaient le plus souvent les villages, servaient à protéger les chaumes des cases contre les vents violents. Les points d'eau protégeaient les têtes de sources.

(Mohamed Timbota, Burkina Faso et Frantoma Conté, Guinée)



SYNTHÈSE EN FRANÇAIS DES ÉLÉMENTS SONORES PEUHL/FULFULDE LE DROIT À L'ENVIRONNEMENT (GUINÉE) : Durée 6 min. 18 sec.

Cet élément contient un poème de Mamadou Bomboly Barry, de Guinée, qui est un véritable plaidoyer. Avec des mots imagés, ce poète incite toute la communauté à réfléchir sur la rapidité avec laquelle l'environnement se dégrade. Il invite à faire une comparaison entre l'état de l'environnement du temps de nos ancêtres et celui de nos jours où cultivateurs, charpentiers, éleveurs et apiculteurs conjuguent leurs efforts pour dégager l'environnement. Le poème invite d'autre part à un sursaut de conscience pour éviter la destruction de la faune et de la flore.

QUESTION DU VIEUX LASSIDAN

C'est bon de connaître mon droit, mais comment est-ce que je peux défendre ce droit à un environnement sain, hein ?

